

Le contrat d'apprentissage et l'entreprise

L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre :

- **enseignement théorique** en centre de formation et
- **apprentissage du métier** chez l'employeur avec lequel vous signez un contrat.

La recherche d'une entreprise est donc très importante mais parfois compliquée. Ci-dessous **des pistes pour vous aider à trouver une entreprise, à finaliser le contrat et à bien démarrer votre période en entreprise.**

Bon à savoir

A titre dérogatoire, il est possible de démarrer votre formation **sans avoir de contrat** et ce pendant **3 mois**.

La recherche d'entreprise

Les entreprises que vous pouvez démarcher sont nombreuses : entreprises privées, associations, entreprises de travail temporaire, professions libérales et administrations publiques d'Etat, territoriales ou hospitalières.

Multipliez les démarches dès le printemps

Faites appel à **vos connaissances** (famille, employeurs, amis, etc.)



The screenshot shows the homepage of the Chamber of Trades and Crafts for Auvergne-Rhône-Alpes. The navigation menu includes: ACCUEIL, FUTUR APPRENTI, ARTISAN, ACTUALITÉS, LE RÔLE DES CMA, and CONTACT. There are three main buttons in the top right: 'Calculer son offre', 'Trouver un apprenti', and 'Se connecter'.

The main content area is split into two columns:

- Je suis FUTUR APPRENTI**: Includes a button 'CONSULTER LES OFFRES D'APPRENTISSAGE' and '66 offres d'apprentissage en Auvergne-Rhône-Alpes'.
- Je suis ARTISAN**: Includes a button 'TROUVER UN APPRENTI MOTIVÉ' and '49 candidatures à l'apprentissage en Auvergne-Rhône-Alpes'.

Logos for 'agefiph', 'La Région Auvergne-Rhône-Alpes', and 'Auvergne-Rhône-Alpes' are visible. Below these, it says 'Nos talents nos métiers' and 'ACCÈS RECRUTEUR - ESPACE CANDIDAT -'.

A teal bar displays statistics:

- 52 891 OFFRES D'EMPLOIS**
- 32 SECTEURS**
- +1 000 RECRUTEURS**

The bottom section features a large image of a diverse group of young people with the text 'TROUVEZ L'EMPLOI QUI VOUS CORRESPOND PARI DES MILLIERS D'OFFRES D'EMPLOI' and a 'Je m'inscris' button. Below this is a search bar with fields for 'Poste', 'Lieu (ex : Lyon, Bénes...)', and 'Type de contrat', followed by a search icon.

Consultez les sites régionaux

- Pour les [métiers de l'artisanat](#)
- Le site d'emploi **de la Région** qui répertorie aussi des [offres d'emploi en alternance en Auvergne-Rhône-Alpes](#) ;

Consultez les sites nationaux

- Le site de [Pôle emploi](#)
- Le site de l'emploi dans la [Fonction publique](#)
- [La Bonne Alternance](#) qui **identifie les entreprises qui ont déjà recruté en alternance** (en apprentissage ou contrat de professionnalisation).

The screenshot displays the Pôle emploi website interface. At the top, it shows '586 980 offres d'emploi disponibles' and a search bar. Below the search bar are several navigation icons: 'ESPACE candidat', 'Mettre à jour mon CV', 'Ministère de l'Économie (demandeur d'emploi)', 'Allocations et aides', 'Trouver ma formation', 'Emploi Store', and 'Plus de services'. A section titled 'Actualités de l'emploi' features a banner for 'Pôle emploi face à la crise sanitaire covid-19' and 'En direct des régions !'. The central part of the page includes the logo of the 'MINISTÈRE DE LA TRANSFORMATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUES' and the 'PASS' logo, with buttons for 'Accès candidat' and 'Accès recruteur'. A search filter box is visible, showing 'Je cherche un' with options for 'Apprentissage (21)' and 'Stage (51)', and dropdown menus for 'Niveau de diplôme préparé', 'Domaine d'activité', 'Administration de rattachement', 'Région', 'Département', and 'Pays (stages uniquement)'. Below the filter box are buttons for 'Lancer ma recherche' and 'Rechercher toutes les offres'. The bottom section is titled 'La bonne alternance' and features a search box with 'Ex : boulangerie' and 'Adresse, ville ou code postal', along with a 'C'est parti!' button. An illustration of diverse people celebrating is shown on the right.

Faites vous accompagner

Des personnes peuvent vous accompagner en fonction de votre projet d'apprentissage :

- Contactez **les conseillers spécialisés en apprentissage** dans les Chambres des métiers et de l'artisanat, les Chambres de commerce et d'industrie, et les Chambres d'agriculture ;
- Contactez **les CFA ou l'établissement de formation que vous visez** qui peuvent vous aider dans votre démarche et, dans certains cas, proposer des listes d'employeurs.

Des arguments pour être recruté

Outre votre motivation pour intégrer l'entreprise, **vous devez persuader le chef d'entreprise de son intérêt de recruter un apprenti**. Le ministère du Travail identifie un [certain nombre d'arguments sur son site](#).

Parmi ces arguments, ceux financiers peuvent compter. En ce moment, dans le cadre du plan de relance, [des aides exceptionnelles](#) sont possibles pour votre employeur potentiel, a fortiori [si vous êtes en situation de handicap](#).

Le contrat

Type de contrat et durée

Le contrat d'apprentissage est donc **un contrat de travail signé par un employeur et vous**. Il est conclu à l'aide d'un formulaire type.

Différentes formes de contrat :

- Contrat durée limitée (CDL): **peut varier de 6 mois à 3 ans** en fonction du type de profession et de la qualification préparée.
- Contrat à durée indéterminée (CDI)



La durée du contrat d'apprentissage peut être portée à 4 ans [pour un apprenti reconnu travailleur handicapé](#)

Temps de travail

Votre temps de travail se base sur la durée légale du travail. **Vos horaires ne doivent donc pas dépasser 8 heures par jour et 35 heures par semaine** si vous avez moins de 18 ans. L'employeur doit vous permettre de suivre les cours théoriques professionnels. Ce temps est compris dans le temps de travail effectif et rémunéré comme tel.



Le médecin du travail peut proposer un aménagement du temps de travail de l'apprenti reconnu travailleur handicapé.

Salaire

Votre rémunération est calculée en **pourcentage du SMIC** selon votre âge et l'année d'apprentissage. Pour vous projeter, le portail de l'alternance du ministère du Travail propose **un simulateur de rémunération**.

A titre indicatif, voici les niveaux de rémunération en fonction de votre âge et de l'année de votre contrat :

	moins de 18 ans	18 ans à moins de 21 ans	21 ans et plus	26 ans et +
1ère année	27%	43%	53%	100%
2e année	39%	51%	61%	100%
3e année	55%	67%	78%	100%

Suivi médical

Vous bénéficiez d'une **visite d'information et de prévention** (VIP) dans les 2 mois suivant votre embauche. D'autres visites médicales peuvent également être réalisées selon :

- votre aptitude à exercer le métier ;
- votre âge et les contraintes du poste.

La rupture

Durant les 45 premiers jours (consécutifs ou non) en entreprise, qui est appelée "période probatoire", votre contrat peut être rompu par l'employeur ou par vous. Au delà de cette période, la rupture peut être effectuée dans les [cas suivants](#).

Suite à la rupture de son contrat, l'apprenti qui n'a pas trouvé un nouvel employeur peut poursuivre sa formation théorique pendant 6 mois en CFA. Dans ce cas, il bénéficie du statut de stagiaire de la formation professionnelle. Il conserve ses droits sociaux et est rémunéré par la Région ou l'État.

Le maître d'apprentissage

Le maître d'apprentissage a **pour mission de contribuer à l'acquisition des compétences nécessaires à votre obtention du titre ou du diplôme préparé**, en liaison avec votre centre de formation.

- il peut être le **chef de l'entreprise** (voire son conjoint collaborateur), **ou un salarié**
- il est **titulaire d'un diplôme** ou d'un titre relevant du même domaine professionnel et de même niveau que celui que vous préparez, et **1 an d'expérience professionnelle** dans ce domaine, ou
- il justifie de **2 années d'exercice** d'une activité professionnelle en relation avec la qualification que vous visez
- il ne suit pas déjà deux apprentis.

Par ailleurs, **l'employeur doit permettre à votre maître d'apprentissage de dégager du temps** pour vous accompagner et échanger avec votre centre de formation, de se former pour exercer correctement sa mission et de suivre l'évolution du contenu des formations dispensées à l'apprenti.

